


DECRET N° 2023 - 1383 du 22 août 2023
Portant nomination du chef d'état-major
du 33^{ème} groupement naval. 

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISA :

Vu la Constitution ;

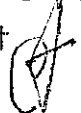
Vu la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;

Vu la loi n° 17 - 2023 du 27 mai 2023 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;

Vu le décret n° 2001 - 198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation du ministère de la défense nationale ;

Vu le décret n° 2002-105 du 3 janvier 2002 portant création, attributions et organisation du 33^{ème} groupement naval ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022 - 1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement 


DGRH/MDN

DECRETE :

Article premier : Le capitaine de frégate **OBENGA ODINGUI René Alexis Aurélien** est nommé chef d'état-major du 33^{ème} groupement naval.

Article 2 : L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo

2023 - 1383 Fait à Brazzaville le 22 août 2023



Denis SASSOU-N'GUESSO.

Par le Président de la République,

Le premier ministre, chef du Gouvernement,

Le ministre de la défense nationale,



Anatole Collinet MAKOSSO.



Charles Richard MONDJO.

Le ministre de l'économie et des finances,



Jean-Baptiste ONDAYE.